

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze et consort – Desserte de l'hôpital Riviera Chablais et prolongement de la ligne VMCV 201

#### **Rappel de l'interpellation**

*L'hôpital Riviera Chablais ouvrira ses portes au printemps 2019. Ce site hospitalier sera au service des populations de la Riviera et des Chablais valaisan et vaudois.*

*Construit sur le territoire de la commune de Rennaz, cet hôpital sera accessible par les transports publics. On s'attend à un flux de 150 à 600 personnes par tranche horaire allant à ou revenant de l'hôpital. L'objectif est d'assurer 30% de la desserte par les transports publics.*

*Après études conduites par la DGMR et en concertation avec les communes concernées, une desserte de l'hôpital par le réaménagement des lignes du bus dans cette région a été choisie.*

*En particulier, il est prévu le prolongement jusqu'à l'hôpital de la ligne de trolleybus VMCV 201 Vevey-Villeneuve. Ce prolongement implique le réaménagement de l'interface Villeneuve Gare, l'installation de lignes électriques de contact dans la rue des Remparts à Villeneuve, un nouveau pont pour franchir l'Eau Froide à Villeneuve-Noville et divers aménagements routiers le long de la RC780 entre Villeneuve et l'hôpital.*

*Le 16 février passé, plus de 250 personnes ont assisté à une séance d'information organisée à Villeneuve par la DGMR, les VMCV et la Municipalité de Villeneuve à ce sujet.*

*Lors de cette séance et ensuite par des courriers de lecteurs dans la presse, plusieurs habitants de la région se sont montrés préoccupés, voire opposés, aux choix faits par les ingénieurs chargés du projet. Notamment, l'installation de lignes électriques aériennes de contact, le type de véhicules utilisés et le choix du parcours sont remis en question.*

*Le Conseil communal de Villeneuve s'est saisi du problème et a adopté, lors de sa séance du 16 mars, une résolution invitant la Municipalité de Villeneuve à demander aux mandataires d'étudier toute autre alternative technique permettant d'éviter l'installation de lignes aériennes de contact sur le territoire communal. Cette résolution précisait toutefois que la ligne de bus entre Villeneuve et Rennaz devait être opérationnelle au moment de l'ouverture du site hospitalier.*

*Par ailleurs, le Grand Conseil a accepté récemment un EMPD accordant aux VMCV SA une garantie d'emprunt pour le renouvellement partiel de leur flotte de véhicules en particulier l'achat de 16 trolleybus, les 8 bus articulés thermiques étant réservés aux trajets pentus.*

*Vu les circonstances, on peut craindre que les remises en question du projet débouchent sur des retards importants pour la mise en œuvre du prolongement de la ligne VMCV 201, ce qui serait préjudiciable à la population de la Riviera qui devra se rendre à l'hôpital et qui est en contradiction avec l'objectif de désengorgement routier annoncé par la DGMR.*

*Au vu de ce qui précède, les députés soussignés se permettent de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Le projet prolongeant la ligne de trolleybus VMCV 201 de Villeneuve à l'hôpital et passant par la rue des Remparts à Villeneuve peut-il encore être significativement modifié dans son tracé ou dans la technologie des bus qui circuleront ?*
- 2. Les nouvelles technologies permettraient une plus grande souplesse dans le tracé, donc une adaptation à l'évolution démographique et urbanistique locale, ont-elles été suffisamment étudiées ?*
- 3. Quel est le plan B en cas de procédures de recours prolongées ?*
- 4. La desserte de l'hôpital Riviera Chablais par des transports publics sera-t-elle assurée dès 2019 à l'ouverture du site ?*

*D'avance, ils remercient le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## Réponse du Conseil d'Etat

### 1. PREAMBULE

Les démarches et études de mobilité conduites à ce jour en lien avec le futur hôpital Riviera-Chablais (ci-après HRC) ont pour objectif d'offrir toutes les conditions d'accessibilité nécessaires à sa mise en service planifiée pour 2019.

En matière de transports publics, des réflexions ont été menées sur les développements possibles des réseaux de bus urbains et régionaux dans les secteurs du Haut-Lac et des Chablais vaudois et valaisan. Des crédits d'études ont également été octroyés par le Grand Conseil afin d'étudier d'autres alternatives de desserte en transports publics telle que la réalisation d'une ligne de transport hectométrique (transport public en site propre).

La desserte en transports publics retenue et qui sera mise en service en coordination avec l'ouverture de l'hôpital Riviera-Chablais a été adoptée par un groupe décisionnel qui suit le projet depuis plusieurs années. Il est composé des communes de Noville, Rennaz et Villeneuve, des VMCV, de l'HRC et de la Direction générale de la mobilité et des routes.

En particulier, le projet de prolongement de la ligne de trolleybus 201 des VMCV a fait l'objet d'une analyse de sept variantes de tracés, dont certaines empruntant la rue du Quai (ou RC 780). Ces variantes ont été analysées sur la base de critères d'exploitation de la ligne (progression des bus, gestion des carrefours, gabarits), de qualité de desserte (population desservie, insertion des arrêts, complémentarité modale) et sur les impacts généraux de la variante (coûts d'aménagement, effets sur le stationnement, intégration urbaine). La variante retenue a été adoptée par le groupe décisionnel en date du 11 avril 2013. Puis, c'est sur cette base que le projet de prolongement de la ligne de trolleybus 201 des VMCV a été développé pour la mise à l'enquête publique début 2017.

A noter que, lors des démarches et études précitées, des technologies alternatives aux trolleybus, offrant des capacités similaires mais sans ligne aérienne, étaient déjà connues mais encore au stade expérimental. Le choix de la procédure de légalisation retenu offrait la possibilité de s'adapter par la suite à d'autres alternatives technologiques. Les partenaires du projet ont profité de cette possibilité, puisque le système de ligne aérienne a été abandonné en mai 2017 au profit de trolleybus fonctionnant sur batterie à charge lente entre la gare CFF de Villeneuve et Rennaz.

### 2. REPOSES AUX QUESTIONS

#### Question 1

*Le projet prolongeant la ligne de trolleybus VMCV 201 de Villeneuve à l'hôpital et passant par la rue des Remparts à Villeneuve peut-il encore être significativement modifié dans son tracé ou dans la technologie des bus qui circuleront ?*

Le tracé du prolongement de la ligne de trolleybus 201 des VMCV a fait l'objet d'une analyse multicritères, menée en 2013, dont les résultats ont été évalués par un groupe décisionnel dans le but de retenir la variante la plus optimale. Les critères d'analyse n'ayant pas changés depuis, il n'y a donc pas lieu de réviser cette décision.

Concernant la technologie de propulsion des véhicules, les VMCV et leurs partenaires ont étudié et évalué depuis 2012 de nombreuses variantes pour cette extension de ligne, dans le but de trouver la solution la plus fiable, la plus performante et la plus économique pour assurer une liaison directe depuis Vevey jusqu'à l'hôpital. Concernant le mode de traction des trolleybus depuis la gare de Villeneuve en passant par la rue des Remparts, c'est l'option du prolongement de la ligne de contact qui avait été retenue dans un premier temps, car elle était alors la seule à présenter toutes les garanties en termes de fiabilité et de viabilité financière.

Entre temps, les VMCV ont continué à évaluer les possibilités offertes par les innovations technologiques, en ayant des contacts étroits avec les fournisseurs puis en effectuant des tests le long du tracé avec des véhicules équipés de batteries et de fabrications différentes. Il s'agissait d'obtenir l'assurance que la technologie était suffisamment maîtrisée et mûre pour garantir l'exploitation optimale de la ligne. Ces démarches se sont avérées concluantes.

A la mi-2016, l'Office fédéral des transports statuait sur la question de l'homologation et de l'immatriculation des trolleybus alimentés par batteries et rendait possible l'exploitation de ce type de véhicule. En outre, les conditions d'exploitation (parcours plat sans particularité topographique) rendent possible le recours à cette technologie à cet endroit.

Ainsi, sur les six kilomètres aller-retour entre Villeneuve et Rennaz, les trolleybus rouleront grâce à des batteries à charge lente.

La décision des VMCV de faire le pas de l'innovation technologique et de se passer de la ligne de contact entre Villeneuve et Rennaz est saluée par le Conseil d'Etat. Elle répond par ailleurs aux vœux exprimés par la population de Villeneuve dans le cadre de la séance d'information publique du 16 février dernier.

#### Question 2

*Les nouvelles technologies permettraient une plus grande souplesse dans le tracé, donc une adaptation à l'évolution démographique et urbanistique locale, ont-elles été suffisamment étudiées ?*

La desserte retenue de l'HRC par les transports publics a été élaborée en coordination avec l'évolution démographique et

urbanistique locale arrêtée à l'horizon 2030 dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac. Ce chantier territorial, mené par les communes de Noville, Rennaz et Villeneuve, couvre un territoire intercommunal situé entre le Bourg de Villeneuve et le site de l'HRC. C'est précisément au regard de ces analyses que des solutions plus capacitaires de type transport hectométrique ont été abandonnées au profit d'une desserte par trolleybus et bus, sur le tracé planifié et validé par l'ensemble des communes concernées.

A terme, des adaptations des cadences de desserte permettront d'accompagner l'évolution démographique attendue. Par ailleurs, le choix de la technologie sans ligne aérienne de contact donnera également toute la souplesse nécessaire à une éventuelle adaptation future du tracé de cette ligne.

### **Question 3**

#### ***Quel est le plan B en cas de procédures de recours prolongées ?***

Les trolleybus fonctionnant sur batteries ne subissant plus la contrainte de tracé donnée par une ligne aérienne, une solution provisoire de navettes entre la gare CFF de Villeneuve et l'hôpital HRC serait envisageable. Selon le parcours choisi pour ces navettes et en coordination avec les VMCV, d'éventuels arrêts intermédiaires provisoires pourraient aussi être aménagés, selon les besoins des usagers et les contraintes locales.

Par contre, une telle solution ne saurait être durable. En effet, elle ne permettrait pas de desservir convenablement le sud de Villeneuve, secteur appelé à se développer de manière importante dans le futur.

### **Question 4**

#### ***La desserte de l'hôpital Riviera Chablais par des transports publics sera-t-elle assurée dès 2019 à l'ouverture du site ?***

Sous réserve de l'obtention des crédits de construction cantonaux et communaux d'ici fin 2017, ainsi que du résultat des procédures d'autorisation, le prolongement de la ligne VMCV 201 entre la gare CFF de Villeneuve et le nouvel hôpital HRC sera en service au moment de l'ouverture du site.

Les planifications actuelles tant du Canton que des Communes tiennent compte de cet objectif.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 23 août 2017.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*